

31 octobre 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2019: «Pour des places de parking de dépose-minute».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 24 juin 2019. La commission a traité cet objet les 2 et 23 septembre 2019 sous la présidence de M. Thomas Zogg. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Camelia Benelkaid. La rapporteuse les remercie pour la qualité des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 2 septembre 2019

Audition de M^{me} Nadège Rudant, pétitionnaire

Le président souhaite la bienvenue à M^{me} Rudant, et lui passe la parole.

M^{me} Rudant indique être directrice d'un établissement de la petite enfance à Genève. Elle relève que cela fait des années que la question abordée par la pétition existe pour de nombreuses crèches situées en ville de Genève. Elle relève que pour le petit quartier des Tulipiers, où se trouve la crèche qu'elle dirige, l'absence de places de dépose-minute est particulièrement problématique, et explique que les enfants étant déposés très vite devant la crèche, leur sécurité physique et affective est mise en danger chaque jour. Elle dit savoir la complexité de sa demande, mais souhaite savoir par une pétition s'il serait possible de faire quelque chose, aussi pour éviter aux parents des amendes plutôt élevées, notant que la situation actuelle est stressante à vivre au quotidien. Elle indique s'être lancée dans la voie de la pétition, étant donné qu'elle ne sait plus quoi répondre aux remarques des parents à ce sujet. Elle dit savoir que la commune de Chêne-Bougeries a lancé un système de macarons pour les parents allant chercher leurs enfants, et se demande si cela pourrait être une piste pour répondre à la situation actuelle.

Une commissaire, rappelant que la pétitionnaire a essayé de mobiliser autant au niveau communal que cantonal, souhaite savoir où cela en est.

M^{me} Rudant indique avoir écrit en 2013 à la Direction générale de la mobilité (DGM), qui avait répondu par la négative à sa demande après concertation. Elle

rappelle qu'elle avait précisé l'endroit où les parents ont l'habitude de s'arrêter pour déposer leurs enfants, et demandé alors s'il était possible d'officialiser cet endroit afin d'y créer des places dépose-minute. Elle indique que la non-entrée en matière provenait du fait qu'à l'endroit en question deux camions ne pourraient pas se croiser et que les pompiers ne pouvaient pas sortir. Elle déclare qu'en 2017, M^{me} Casares et elle-même avaient tenté de relancer ce dossier, en se voyant opposer une nouvelle fois une fin de non-recevoir. Elle déclare que ces places dépose-minute ne devraient pas nécessairement se trouver à l'endroit où les parents déposent maintenant leurs enfants, mais qu'elles pourraient aussi se trouver à quatre ou cinq minutes à pied. Elle estime ensuite qu'il est utopique de penser résoudre ce problème uniquement via la mobilité douce, observant qu'il est compliqué pour certains parents habitant loin de transporter leurs enfants à vélo. Elle présente ensuite un plan où sont indiquées les zones à privilégier pour y établir d'éventuelles places de dépose-minute (voir le plan en annexe).

Un commissaire demande si l'école Montessori située en face connaît le même problème.

M^{me} Rudant répond par la positive, précisant même les avoir vainement approchés pour les associer à la démarche.

Une commissaire souhaite savoir combien d'enfants sont accueillis dans la crèche.

M^{me} Rudant répond que 33 enfants sont accueillis du lundi au mardi, puis du jeudi au vendredi selon un horaire restreint, autrement dit sept heures par jour au maximum. Il en est de même pour l'école Montessori.

Ladite commissaire indique que la crèche Scoubidou dispose précisément de 33 places de parcs, relevant que cela constitue un avantage indéniable. Elle souhaite ensuite connaître la tranche d'âge des enfants accueillis dans la crèche.

M^{me} Rudant répond qu'ils ont entre 2 et 4 ans.

Elle demande si des accidents liés à la dépose des enfants ont déjà eu lieu.

M^{me} Rudant répond par la négative, indiquant néanmoins que la crainte d'un accident est bien présente.

Une commissaire indique avoir contacté avec M^{me} Rudant les autorités cantonales et communales, précisant que celles-ci se renvoient la balle.

Un commissaire demande à la pétitionnaire s'il elle connaît d'autres institutions pour enfants qui disposent de places dépose-minute.

M^{me} Rudant répond que de nombreuses crèches n'en ont pas besoin, car elles sont souvent situées dans des lieux qui disposent déjà de places de parc fixes.

Ledit commissaire demande à M^{me} Rudant si elle ne craint pas que les places dépose-minute, une fois installées, connaissent le même sort que les places bleues du quartier.

M^{me} Rudant répond que l'idée d'un macaron permettant aux seuls parents d'utiliser ces places permettrait justement d'éviter cela. Elle dit trouver grave la situation actuelle, consistant à déposer les enfants en urgence, en ayant peur à chaque fois de se faire amender.

Le président relève le cas intéressant de la crèche de la Madeleine, où la barrière barrant l'entrée de la zone de l'établissement était ponctuellement ouverte pour permettre aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité. Il demande ensuite à M^{me} Rudant où elle souhaiterait installer ces places dépose-minute.

M^{me} Rudant, présentant le plan du quartier, indique qu'en rose apparaît la boucle où les parents déposent actuellement leurs enfants, relevant que deux voitures peuvent s'y croiser sans problème mais que le passage d'un camion de pompiers serait moins aisé. Elle déclare que dans l'idéal c'est la zone orangée sur le plan qu'elle choisirait, en ce qu'elle ne présente pas les inconvénients cités pour la zone actuelle (voir le plan en annexe). Abordant ensuite la question du temps, elle indique qu'il suffirait de laisser la possibilité pour chaque voiture de se garer dix minutes maximum sur ces places entre 8 h 30 et 9 h 30 pour amener les enfants à la crèche, puis dix minutes maximum entre 15 h et 15 h 30 pour venir les y rechercher.

Le président, constatant que la parole n'est plus demandée, remercie M^{me} Rudant pour ses explications, et lui indique qu'elle sera informée de la suite des travaux de la commission.

Il demande aux commissaires la suite qu'ils entendent donner à cette pétition.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste, observant qu'on a affaire ici à une problématique très semblable mais inversée par rapport à celle abordée dans la pétition P-403, estime qu'il serait pertinent d'auditionner aussi M. Pagani pour la pétition P-402.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde dans ce sens.

Le président propose dès lors de procéder au vote concernant la proposition d'audition de M. Pagani.

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 23 septembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Olivier Morand, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M. Pagani s'adresse au président en lui rappelant que celui-ci leur avait demandé de se prononcer sur la problématique de sécurité pour les quartiers avec des véhicules mal garés, ce qui est un stress pour les parents. Le débat durant cette séance se fera autour de la pétition pour la création de places dépose-minute au chemin des Tulipiers et sur l'autre pétition qu'on traitera au fur et à mesure, concernant le traitement des zones de rencontres.

En ce qui concerne la problématique du dépose-minute, c'est pour eux un problème lancinant qu'ils rencontrent. En principe, les parents devaient aller à pied avec leurs enfants à l'école, dans la mesure où ils veulent lutter contre la dégradation du climat, et dans la mesure aussi où les enfants sont en principe logés à proximité des écoles enfantines. Cela étant, ils restent ouverts à des solutions ponctuelles et concrètes sur des problématiques soulevées par les parents, et par Actif-traffic en particulier pour ce qui est de la deuxième pétition.

M. Morand rappelle qu'ils ont regardé rapidement la faisabilité technique, dans la mesure d'une première approche, afin de pouvoir répondre à cette pétition. Il ajoute aussi que pour la problématique de pose-dépose, il avait travaillé sur l'école Dumas, et l'Office cantonal des transports (OCT) n'était pas favorable à créer ces aires de pose-dépose, pensant que ça incitait parfois à utiliser davantage l'automobile. Néanmoins, il pense que l'instance cantonale validerait cette aire, eux ont juste regardé si c'était possible de le faire ou pas. Ils ont été avertis il y a quelques jours donc ils se sont bornés à regarder la faisabilité du projet.

M. Morand lance les diapositives.

On se trouve dans un endroit familier, un endroit piétonnier et assez fabuleux puisqu'on se croirait en Italie avec ces terrasses. On a ensuite une fermeture au niveau du chemin des Tulipiers se trouvant à la route de Chêne, le chemin de Grange-Canal se trouvant à proximité avec une aire où on peut encore stationner. A partir de là, on a une chaîne qui rend cet espace piétonnier. Et tout cela toujours du côté du chemin de Grange-Canal.

Du chemin des Tulipiers et derrière la route de Chêne, avec à gauche l'avenue Rosemont, et tout droit en face, on devine le début de la grande esplanade de Frisco qui se trouve derrière. On a ici du stationnement de deux-roues, et sur le plan on a la circulation possible comme montré sur la diapositive. On a finalement la fameuse chaîne qui ferme la boucle et qui empêche les véhicules sauf déménagement et opérations d'urgence d'accéder à la grande esplanade piétonne.

Au niveau de la domanialité, tout ce qui se trouve ici relève du domaine privé. A l'intérieur de cette emprise, on est sur un territoire de la Ville avec la possibilité de faire quelque chose dans ce périmètre. (M. Morand montre une diapositive.) Sur la banquette herbeuse à la diapositive 8, il y a la possibilité de faire une place dépose-minute pour répondre favorablement à la pétition déposée. Rapidement, c'est l'examen d'une situation déjà testée, la chose la plus rapide serait d'éventuellement réorganiser les deux-roues. Voilà ce qu'il pouvait dire sur la faisabilité de ce projet, étant donné que dans le domaine privé cela reste impossible sauf s'il y a négociation avec certains propriétaires.

Une commissaire demande si c'est le seul endroit pour faire un dépose-minute.

M. Morand répond que oui compte tenu du fait que ce serait l'endroit le plus proche qui permettrait de le faire. Après, cela veut dire que la personne doit venir à cet endroit et s'y garer, prendre son enfant, l'amener à l'école enfantine, soulevant par la même occasion qu'il y a très peu de trafic, et libérer au plus vite la place de manière à éviter des problèmes. Il n'a malheureusement pas de garantie, car il a des exemples comme celui de Champ-Dollon ou des déposes-minutes étaient réglés à trente minutes mais étaient souvent occupés par des gens qui allaient dans des commerces. La gestion de ces déposes-minutes est assez compliquée selon lui.

Une commissaire ne manque pas de faire remarquer que cela ne règle pas le problème au fond, s'il y a plusieurs parents qui arrivent en même temps pour déposer leurs enfants, une place ne servirait pas à grand-chose finalement.

M. Pagani prend la parole en demandant si quelqu'un s'est déjà renseigné sur le nombre de parents qui vont encore chercher leurs enfants en voiture.

Selon lui, il faut faire une étude qui confirme cette nécessité car il rappelle qu'on est tous à cran sur le décapage du bitume pour mettre de la pelouse, ici on devrait mettre deux, voire trois places. Il trouve qu'on reste dans la minéralité et que cela vaut la peine d'évaluer la nécessité de mettre en place ces déposes-minutes.

Une commissaire pose ensuite une question de coût: en admettant qu'on fasse une place dépose-minute, elle demande combien coûterait l'aménagement de pierres et le retrait du gazon.

Selon M. Morand, cela se chiffrerait autour de milliers de francs, mais il ne peut pas lui dire exactement.

Le président prend ensuite la parole, il fait remarquer que M. Pagani n'a pas l'air trop emballé par le projet, il propose de couper la poire en deux en créant

deux places de quinze minutes et, si c'est possible, il demande dans combien de temps la réalisation serait possible afin de passer aux travaux.

M. Pagani dit qu'il y a des autorisations à demander, selon lui on ne peut pas décider du jour au lendemain d'instaurer des déposes-minutes, et de surcroît ce serait sous le contrôle de M. Morand. Il faut que ce soit respecté, c'est-à-dire que le matin, le dépose doit être libre pour pouvoir réellement déposer les enfants, et comme généralement la nuit dans ce type de quartier il n'y a pas beaucoup de contrôle, les places sont occupées très rapidement par des gens qui ne se réveillent pas le matin afin de libérer la place. Il faut selon lui un policier pour faire respecter l'ordre, c'est tout de même un vrai problème, et M. Morand ne voit pas où on peut en mettre d'autres. A échéance d'une année selon M. Pagani, on peut vraiment faire un dépose-minute, en se dépêchant et n'étant pas sûr que ce soit efficace. Si on fait un dépose-minute devant l'école du Mail c'est surveillé tout le temps donc personne ne se mettra sur le dépose-minute. Mais ici, il n'y a pas beaucoup de municipaux qui passent.

Le président corrige M. Pagani en l'informant qu'il y a un poste de police juste à côté, raison pour laquelle les pétitionnaires ont fait cette pétition.

Une commissaire demande ensuite s'ils ont déjà reçu des demandes par rapport à cette situation.

M. Morand répond qu'il n'a pas fait d'archéologie mais il n'a en tout cas pas en mémoire une quelconque demande récente sur le sujet. Ces prédécesseurs ont sûrement reçu des demandes à ce sujet en répondant qu'il n'était malheureusement pas possible d'y donner suite. On voit cependant que la faisabilité est un peu compliquée et que ce peut être ce qui explique les réponses négatives de ses prédécesseurs.

Selon la commissaire, on lui avait expliqué que vu que c'était une crèche et non une école, les parents déposaient leurs enfants avant de se rendre au travail, les déposant donc en voiture. Sa question consiste à savoir si ça ferait sens d'avoir un contact avec la directrice de cette crèche pour voir quelle solution proposer.

M. Morand dit qu'effectivement la position de la crèche serait de dire qu'ils en veulent un maximum et qu'ils ont de nombreux parents qui viennent en voiture, mais ce qui lui manque est d'avoir un contact avec l'autorité cantonale. Cette autorité cantonale va lui demander ce que M. Pagani a dit, c'est-à-dire quels sont les besoins, et si ce besoin est avéré, combien il y a d'enfants, etc. La question sera de connaître la nécessité de devoir réaliser cet ouvrage. Selon lui ce serait vraiment important de pouvoir dire si oui ou non l'office cantonal rentre en matière et s'il y a suffisamment d'enfants et de parents qui le veulent.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe aime les arbres, il est exclu de supprimer un espace de verdure qui ne réglera en aucun cas le problème. Ils encouragent donc les parents à venir avec des vélos ou des transports publics pour déposer leurs enfants. Il est donc pour le classement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se demandait s'il était possible d'obtenir un contact avec la crèche pour voir vraiment les besoins adéquats. Elle a l'impression qu'il y a une étape qui n'a pas été franchie et que cela vaudrait la peine de la franchir. Elle émet donc une recommandation.

Une commissaire d'Ensemble à gauche serait pour soutenir cette proposition car ce sont des petits enfants entre 2 et 4 ans, les transports publics ne sont pas à côté et il faudrait aller à la route de Chêne. Ce serait ici une exception et évidemment ce serait possible de le faire sans couper d'arbres.

Le président est de l'avis de la commissaire d'Ensemble à gauche.

Une commissaire du Parti socialiste demande le classement. Parlant de son expérience vu qu'elle travaille dans une crèche, son établissement détient aussi des places dépose-minute mais les ouvriers du quartier se les approprient. Elle n'est donc pas d'accord avec le compromis fait ce soir compte tenu de son expérience.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande le classement de l'affaire, selon elle il ne serait pas très opportun de faire des déposes-minutes dans cette zone au vu de l'appropriation de certains habitants ou autre. Faire perdurer les arbres serait donc plus judicieux.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre demande un renvoi au Conseil administratif, comme cela a été dit auparavant il n'y aura pas de coupe d'arbres, il y aura en plus un poste d'agents de ville et un poste des agents du stationnement à proximité comme dit par la pétitionnaire. Il n'y a donc pas de crainte que les places déposes-minutes soient utilisées. C'est aussi prioritairement une sécurité pour les enfants.

La commissaire Verte demande aussi le classement, surtout qu'elle voit bien au travers d'autres crèches que cela ne résout pas du tout le problème des parents. On enlève de l'herbe pour mettre du béton pour finalement n'avoir aucun résultat.

Vote pour la proposition de recommandation de la commissaire d'Ensemble à gauche: «Une visite doit être organisée entre les services de M. Pagani et la pétitionnaire.»

Par 13 non (4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 oui (EàG), la proposition de recommandation est refusée.

Vote de la pétition P-402 en l'état sans recommandation.

Par 10 non (4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 2 abs-
tentions (EàG), la commission propose le classement.

Annexes:

- pétition P-402
- plan

Les Tulipiers - Espace de vie infantine

RECU le
24 JUIN 2019



Conseil Municipal de la Ville de Genève
Service du Conseil Municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 24 juin 2019

Madame la Présidente du Conseil Municipal,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Par ce courrier, nous aimerions mettre en lumière une problématique de sécurité quotidienne rencontrée par les parents utilisateurs de notre lieu.

En effet, nous exploitons un jardin d'enfants privé, sur la commune de Genève, au chemin Frisco 7. Nous accueillons 33 enfants par jour, âgés de deux à quatre ans. Certains parents sont obligés d'utiliser leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail et déposer les enfants en chemin.

Il n'existe aucune place de dépose minute autour de cette zone piétonne où est implanté notre institution. Les quelques places en zone bleue ne sont jamais disponibles. De ce fait les parents sont régulièrement obligés de se garer de façon inappropriée. Ceci pose plusieurs problèmes :

- Une problématique de sécurité pour le quartier avec des véhicules mal garés.
- Pour les parents un budget amendes régulier d'environ 150 à 200 Fr. par mois.
- Ceci entraîne aussi un stress pour les parents et des déposes expresses de leurs enfants ou des récupérations rapides ce qui empêche toute communication avec le personnel éducatif du lieu (cela au détriment des enfants).

Dans cette zone piétonne du chemin Frisco, il y a aussi d'autres commerces : pharmacie, tabac épicerie, pressing, école Montessori.

A plusieurs reprises, nous avons tenté de demander de l'intérêt et du changement à la direction générale de la mobilité et à la direction de l'aménagement urbain en ville de Genève mais en vain.

Pour un fonctionnement serein entre notre institution, les parents et les enfants, pour la sécurité du quartier, nous demandons à travers cette pétition, que nous joignons en annexe, la création de quelques places dépose minute, ou que des places en zone bleue soient remplacées ou transformées en dépose minute.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette problématique, veuillez agréer, Madame la Présidente du Conseil Municipal, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Rudant Nadège
Directrice

Annexe ment.

PETITION A LA VILLE DE GENEVE

POUR DES PLACES DE PARKING DE « DEPOSE MINUTE »

Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous n'acceptons plus de mettre en danger les enfants et d'être systématiquement amendé. Tous les matins, les parents amènent leurs enfants à l'espace de vie infantine et ceci depuis plus de dix ans.

Nous avons reçu de très nombreuses plaintes des parents qui sont amendés lorsqu'ils déposent leurs enfants. Le faible nombre de places de parking à la rue des Tulipiers et la configuration du chemin Frisco rend la vie impossible aux parents. Sans compter la dangerosité des lieux lorsque, malgré tout, ils se garent, tant bien que mal, pour amener les enfants à la crèche.

Nous demandons la création de places de « dépose minute » au chemin des Tulipiers pour garantir la sécurité des enfants.

Signez la pétition si vous aussi vous en avez marre et que vous voulez du changement.

Plusieurs tentatives ont déjà été entreprises à la Direction Générale de la mobilité et à la Direction de l'aménagement urbain en Ville de Genève pour du changement mais en vain.

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	SIGNATURE
-----	--------	---------	----------------	-----------

